

1

ALLOCATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA
PRESTATION DE SERMENT DE NOUVEAUX DEPUTES AU CONSEIL NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT, KIGALI, LE 17 AOUT 1992

Monsieur le Président du Conseil National de développement,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames, Messieurs les Députés,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps diplomatique et
Consulaire,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,
Rwandaïses et Rwandaïses,

La cérémonie solennelle de prestation de serment de nouveaux députés au Conseil National de Développement (C.N.D.) me fournit l'occasion de m'adresser à vous au sujet de deux thèmes qui préoccupent fondamentalement notre Pays, à savoir, la situation politique intérieure, d'une part, les négociations avec l'organisation qui a attaqué le Rwanda, le F.P.R., de l'autre.

Mais je tiens d'abord à féliciter les nouveaux députés pour la confiance que la population a placée en eux; dans toute société démocratique, la députation revêt l'essence même de la démocratie. C'est le bras législatif qui fait fonctionner l'instrument démocratique par excellence, et qui, voix du peuple, est l'expression de la volonté populaire.

C'est encore le Parlement qui doit s'assurer du suivi de l'action gouvernementale et en vérifier le bien-fondé, la réalité, la conformité avec les attentes populaires. En d'autres termes, c'est le Parlement qui doit juger de l'action du Gouvernement, car c'est au Parlement, donc le C.N.D., conformément au Titre III, Chapitre II de la Constitution, d'exercer le contrôle à l'égard de l'action gouvernementale, et d'en rapporter au peuple rwandaïse ses conclusions.

L'action d'un gouvernement, c'est d'abord à l'égard de la situation politique intérieure que l'on peut la juger. Ne s'agit-il pas, tâche primordiale et réponse aux attentes premières de la population, pour un gouvernement, de s'assurer que le calme et la paix règnent au sein de la population, que les besoins élémentaires sont satisfaits, y compris ceux de la sécurité et du respect de la personne?

Le Gouvernement issu des cinq partis politiques constituant un noyau de la scène multipartite de notre pays, a soulevé bien des espoirs quant au retour au calme dans la population, quant à la consolidation de l'unité et de la cohésion nationales, quant aux solutions qu'il allait, grâce aux atouts d'un gouvernement de coalition, proposer au peuple rwandaïse pour régler certains des grands problèmes du moment, en particulier, le retour à la paix aux frontières, la décrispation intérieure, la relance économique, ainsi que la mise au point des échéances électorales, mettant fin à la période de transition. Ce sont en réalité les priorités du programme gouvernemental, établi d'un commun accord.

2

Ce Gouvernement a aujourd'hui un peu plus de 100 jours. Cent jours, c'est la période que l'on donne généralement à un gouvernement avant d'émettre des appréciations, parce que l'on juge qu'il faut cette période pour qu'un gouvernement ait le temps de jeter les bases pour la réalisation de son programme, de la société nouvelle à édifier.

Cette période étant maintenant passée, quelle est l'appréciation qu'il convient de porter sur l'action menée par ce gouvernement?

Mesdames, Messieurs les Députés,
Rwandaïses, Rwandaïses,

Pour moi, il ne fait aucun doute que le Gouvernement a beaucoup de points à son actif. Je m'en félicite; et je tiens à l'en féliciter.

Parmi ses actifs, il y a d'abord tout simplement ... le fait qu'il existe encore - et qu'il s'efforce de fonctionner, de résoudre les problèmes qui se posent tous les jours. Cela n'était pas évident, mais notre espoir était sans limites.

Les problèmes existent, mais nous essayons tous de faire tout pour encourager le Gouvernement dans son entreprise de ramener la paix et la concorde dans notre Pays. Qu'il soit assuré de l'appui de toutes les Rwandaïses et de tous les Rwandaïses, et qu'il ne cesse de se montrer en tous temps digne de cette confiance!

Comme je le disais, le 2 avril 1992, à l'occasion de la désignation du nouveau Premier Ministre, la mise en place d'un gouvernement d'ouverture, devant absolument caractériser la période de transition, répondait, pour ma part, à cette conviction que notre peuple forme une entité où la concorde et l'entente doivent l'emporter toujours sur la discorde et la dispute, et qu'en face de défis menaçant l'existence profonde de la société rwandaïse, la cohésion nationale acquerrait une signification nouvelle, et d'autant plus importante, que l'intérêt collectif était la motivation suprême.

Au-delà de son existence, en tant que telle, et des quatre mois de son fonctionnement, le Gouvernement de transition s'est efforcé de renforcer la crédibilité de notre pays, en mettant tous ses efforts pour normaliser les relations avec les voisins du Rwanda, ces relations que la nervosité générale, l'exacerbation des passions et d'autres mobiles, tout honorables qu'ils aient pu être, ont mises à l'épreuve. Transcendant les clivages sur ce plan, le Gouvernement a ainsi tout essayé pour rétablir la confiance réciproque: et cela n'est pas le moindre de ses actifs.

D'autres actions positives à porter à son actif incluent la conclusion heureuse d'un certain nombre de dossiers, déjà en chantier, ou prévus, ou l'accélération de réformes amorcées, ainsi que la mobilisation continue des bailleurs de fonds du Rwanda, dont l'intervention, en ces temps si difficiles, a acquis de nouveaux reliefs.